RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département de la Corse-du-Sud

COMMUNE de CUTTOLI-CORTICCHIATO

Nombre de membres :
Afférents au conseil Municipal : **19**
En exercice : **19**
Qui ont pris part à la délibération : **18**
Dont pouvoirs : **6**

Date de la convocation : 15/10/2026
Date d'affichage : 23/10/2026

L'an **deux mil vingt six, le dix neuf octobre, à 18h00**, le Conseil Municipal de la commune **de CUTTOLI-CORTICCHIATO, régulièrement convoqué**, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de **M. Jean BIANCUCCI.**

Étaient présents : M. Jean BIANCUCCI, Mme Marie MORESCHI, M. Sampiero ANDREANI, Mme Marie-Paule CRUCIANI, Mme Céline PAOLETTI, Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, M. Jean-Baptiste VINCIGUERRA, Mme Lydia ANDARELLI, M. Mathieu CESARANO, M. Dominique BIANCUCCI, M. Paul CORTICCHIATO, Mme Marie-Françoise TORRE, M. Julien TAVERA.
Étaient absents excusés :
Étaient absents non excusés : M. Jérôme PIERLOVISI, M. Jean-Baptiste TORRE, Mme Mathéa BRUNI, M. Pascal TORRE, Mme Sarah SENTENAC, M. Antoine SODINI.
Procurations : M. Jérôme PIERLOVISI en faveur de M. Dominique BIANCUCCI, M. Jean-Baptiste TORRE en faveur de Mlle Carla-Serena CORTICCHIATO, Mme Mathéa BRUNI en faveur de Mme Marie-Paule CRUCIANI, M. Pascal TORRE en faveur de M. Sampiero ANDREANI, Mme Sarah SENTENAC en faveur de Mme Marie MORESCHI, M. Antoine SODINI en faveur de M. Paul CORTICCHIATO.
Secrétaire : Mme Lydia ANDARELLI.

OBJET : RECTIFICATION D'ACTE DE NOTORIETE PRESCRIPTIVE TAVERA ANTOINE JOSEPH
Délibération n° : MA-DEL-2026-065

Monsieur TAVERA Julien quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal de la commune de Cuttoli Corticchiato autorise Monsieur le Maire de la commune de Cuttoli Corticchiato a :

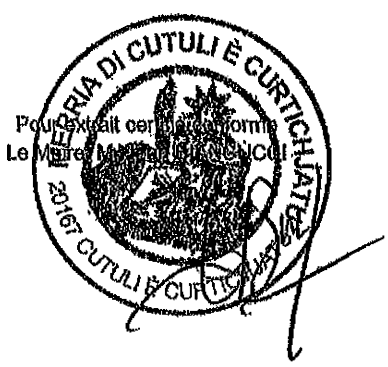
-Ratifier un acte de notoriété prescriptive aux termes duquel Monsieur TAVERA Antoine Joseph, demeurant au lieut-dit Milaccia, Cuttoli Corticchiato née à Cuttoli Corticchiato (20167) le 30 mai 1944, sera déclaré propriétaire, tant de son propre chef, que du chef de ses auteurs, d'une construction à usage d'habitation édifiée sur une parcelle de terre dépendant du domaine privé de la commune de Cuttoli Corticchiato, cadastrée section **B numéro 804**, lieu-dit Milancia, pour **57m2** ;

- Reconnaître que la commune de Cuttoli Corticchiato n'a aucun droit sur ladite construction à usage d'habitation.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire après transmission à la Préfecture de Corse-du-Sud et publication par voie d'affichage le 23/10/2026

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Jean BIANCUCCI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
02A-212001036-20261019-MADEL2026065-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 23/10/2026